

**ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION**  
**PRÉVISION 4/8 2020, CAUSES TARIFAIRES 2019-2020 et 2020-2021**  
(000 \$)

Ligne		BUDGET C.T. 2019-2020			PRÉVISION 4/8 2020			BUDGET C.T. 2020-2021		
		TOTAL BUDGET C.T. 2019-2020	PROJETS INFÉRIEURS À 4,0 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 4,0 M\$	TOTAL PRÉVISION 4/8 2020	PROJETS INFÉRIEURS À 4,0 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 4,0 M\$	TOTAL BUDGET C.T. 2020-2021	PROJETS INFÉRIEURS À 4,0 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 4,0 M\$
1	<b>FRAIS REPORTÉS</b>									
2	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	15 338	15 338	0	14 077	13 291	786	12 138	12 138	0
3	PROGRAMMES COMMERCIAUX PRC	11 323	11 038	286	11 748	11 609	139	11 089	10 795	294
4	PPRC	5 198	5 198	0	5 160	5 160	0	5 160	5 160	0
5	<b>TOTAL DES PROGRAMMES COMMERCIAUX</b>	<b>16 521</b>	<b>16 236</b>	<b>286</b>	<b>16 908</b>	<b>16 769</b>	<b>139</b>	<b>16 249</b>	<b>15 955</b>	<b>294</b>
6	<b>TOTAL DES FRAIS REPORTÉS</b>	<b>31 859</b>	<b>31 573</b>	<b>286</b>	<b>30 985</b>	<b>30 060</b>	<b>925</b>	<b>28 387</b>	<b>28 092</b>	<b>294</b>
7	<b>IMMOBILISATIONS</b>									
8	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	94 174	66 042	28 131	60 192	58 306	1 886	109 671	69 389	40 281
9	AMÉLIORATION DU RÉSEAU	60 697	59 323	1 374	67 407	61 407	6 000	59 427	55 986	3 441
10	TRANSMISSION - RÉSEAU	0	0	0	186	0	186	0	0	0
11	ENTREPOSAGE DU GAZ	2 965	2 366	599	5 664	2 974	2 690	13 979		
12	INSTALLATIONS GÉNÉRALES	24 849	24 249	600	31 943	31 657	286	27 248	27 248	0
13	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	18 036	17 366	671	18 030	17 629	401	20 537	19 405	1 131
14	AUTRES	1 304	1 304	0	1 285	1 285	0	1 525	1 525	0
15	<b>CONTRIBUTIONS</b>									
16	SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES	(683)	0	(683)	470	(515)	985	(35 100)	(2 085)	(33 015)
17	<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>201 341</b>	<b>170 650</b>	<b>30 692</b>	<b>185 177</b>	<b>172 742</b>	<b>12 435</b>	<b>197 286</b>	<b>174 413</b>	<b>22 873</b>
18	<b>INTÉGRATION DES PROJETS HORS BASE</b>									
19	<b>AU SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE</b>									
20	IMMOBILISATIONS	16 451	213 <sup>1</sup>	16 238	6 571		6 571			
21	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	0	0	0	0					
22	<b>TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION</b>	<b>249 651</b>	<b>202 436</b>	<b>47 215</b>	<b>222 733</b>	<b>202 802</b>	<b>19 931</b>	<b>289 531</b>	<b>202 506</b>	<b>87 025</b>

<sup>1</sup> Inclus l'intégration des projets de biométhane débutés en 2019 qui peuvent intégrer la base de tarification à la suite à la décision D-2019-115, paragr. 117.

**Énergir, s.e.c.**  
**Cause tarifaire 2020-2021 R-4119-2020**

**ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION**  
**PRÉVISION 4/8 2020, CAUSES TARIFAIRES 2019-2020 et 2020-2021**  
(000 \$)

Ligne			BUDGET		PRÉVISION		BUDGET		Notes
			ÉCARTS	C.T. 2019-2020	4/8 2020	C.T. 2020-2021	ÉCARTS		
1	<b>FRAIS REPORTÉS</b>								
2	Actifs Intangibles - Développements informatiques	(1)	(1 261)	15 338	14 077	12 138	(1 939)	(2)	
3	Programmes commerciaux - PRC		424	11 323	11 748	11 089	(659)		
4	Programmes commerciaux - PRRC		(38)	5 198	5 160	5 160	0		
5	<b>Total Programmes commerciaux</b>		<b>386</b>	<b>16 521</b>	<b>16 908</b>	<b>16 249</b>	<b>(659)</b>		
6	<b>TOTAL DES FRAIS REPORTÉS</b>		<b>(874)</b>	<b>31 859</b>	<b>30 985</b>	<b>28 387</b>	<b>(2 598)</b>		
7	<b>IMMOBILISATIONS</b>								
8	<b>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU</b>	(3)	(28 702)	84 985	56 283	102 028	45 744	(4)	
9	(voir le détail à Énergir-L, Doc. 2, p. 13)								
10	Contributions clients - autres		508	(1 212)	(704)	(1 930)	(1 226)	(5)	
11	Contributions clients - 300 \$		161	(1 159)	(998)	(992)	6		
12	Renforcement du réseau de distribution	(6)	1 085	2 000	3 085	3 033	(52)		
13	Biométhane	(7)	(7 034)	9 559	2 525	7 531	5 006	(8)	
14	<b>Total Développement du réseau</b>		<b>(33 982)</b>	<b>94 174</b>	<b>60 192</b>	<b>109 671</b>	<b>49 479</b>		
15	<b>AMÉLIORATION DU RÉSEAU</b>								
16	Biogaz		0	0	0	0	0		
17	Risques	(9)	1 543	5 270	6 813	10 344	3 531	(10)	
18	Respect des exigences		(421)	14 146	13 725	6 670	(7 056)	(11)	
19	Mesurage	(12)	1 326	14 108	15 434	13 388	(2 046)	(13)	
20	Enjeux clients - capacités hydraulique		(52)	112	59	110	51		
21	Amélioration des actifs	(14)	4 315	27 060	31 375	28 915	(2 460)	(15)	
22	Autres		0	0	0	0	0		
23	<b>Total Amélioration du réseau</b>		<b>6 710</b>	<b>60 697</b>	<b>67 407</b>	<b>59 427</b>	<b>(7 980)</b>		
24	<b>TRANSMISSION - RÉSEAU</b>								
25	Renforcement du réseau de transmission		186	0	186	0	(186)		
26	<b>Total Transmission - Réseau</b>		<b>186</b>	<b>0</b>	<b>186</b>	<b>0</b>	<b>(186)</b>		
27	<b>ENTREPOSAGE DU GAZ</b>								
28	Usine de liquéfaction	(16)	2 700	2 965	5 664	13 979	8 315	(17)	
29	<b>Total Entreposage du gaz</b>		<b>2 700</b>	<b>2 965</b>	<b>5 664</b>	<b>13 979</b>	<b>8 315</b>		
30	<b>INSTALLATIONS GÉNÉRALES</b>								
31	Structures et améliorations		609	6 900	7 509	4 940	(2 569)	(18)	
32	Mobiliers et équipements de bureau		(717)	2 068	1 351	1 900	549		
33	Équipements de transport	(19)	2 876	7 775	10 650	8 573	(2 077)	(20)	
34	Machinerie lourde		375	425	800	778	(22)		
35	Outils et équipements de travail	(21)	1 010	4 125	5 135	4 895	(241)		
36	Équipements informatiques	(22)	2 941	3 557	6 498	6 162	(336)		
37	<b>Total Installations générales</b>		<b>7 094</b>	<b>24 849</b>	<b>31 943</b>	<b>27 248</b>	<b>(4 695)</b>		
38	<b>FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS</b>		<b>(7)</b>	<b>18 036</b>	<b>18 030</b>	<b>20 537</b>	<b>2 507</b>	(23)	
39	<b>INVENTAIRE GAZ COUSSIN</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
40	<b>RÉINTÉGRATION AMORTISSEMENT DE VÉHICULES</b>		<b>(19)</b>	<b>1 304</b>	<b>1 285</b>	<b>1 525</b>	<b>240</b>		
41	<b>CONTRIBUTIONS</b>								
42	Subventions gouvernementales	(24)	1 153	(683)	470	(35 100)	(35 570)	(25)	
43	<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>		<b>(16 164)</b>	<b>201 341</b>	<b>185 177</b>	<b>197 286 (*)</b>	<b>12 110</b>		
44	<b>INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE TARIFICATION</b>								
45	<b>DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE (note 17)</b>								
46	Extension de réseau - MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan (R-4020-2017)		(1 041)	5 145	4 104		(4 104)		
47	Extension de réseau à Saint-Marc-des-Carières (R-4021-2017)		(1 278)	1 860	582		(582)		
48	Relocalisation de conduite dans le secteur de Contrecoeur[Sorel (R-4053-2018)		183	1 026	1 209		(1 209)		
49	Relocalisation de la conduite de gaz naturel pour le projet du SRB Pie-IX (R-4065-2018)		(1 332)	2 057	726		(726)		
50	Investissement visant la construction d'un bâtiment sur le site de l'usine LSR (R-4044-2018)		(1 255)	2 297	1 043		(1 043)		
51	Extension de réseau pour une station de GNC à Laval (R-4033-2018)		(1 353)	1 353					
52	Extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de Métaux BlackRock Inc. et de la zone industrialo-portuaire de Saguenay (R-4069-2018)		(358)	2 498	2 140		(2 140)		
53	Biométhane Warwick (D-2019-115, Paragr. 17)		0	2	2		(2)		
54	Biométhane Saint-Étienne-des-Grès (D-2019-115, Paragr. 17)		0	187	187		(187)		
55	Biométhane Saint-Anselme (D-2019-115, Paragr. 17)		0	24	24		(24)		
56	Relocalisation d'une conduite de gaz naturel à Sainte-Anne-de-Bellevue (R-4088-2019)		(3 445)		(3 445)		3 445		
57	Extension de réseau à Saint-Rémi et à Sainte-Clotilde (R-4077-2018)								
58	Reconstruction de la conduite du pont Trudel (R-4022-2017)								
59	Remplacement d'un poste de livraison à Contrecoeur (R-4102-2019)								
60	Desserte en gaz naturel d'une nouvelle usine de Kruger à Sherbrooke (R-4087-2019)								
61	Réfection des infrastructures gazières de la rue Sainte-Catherine Ouest (R-4078-2018)								
62	Remplacement du compresseur d'évaporation de l'usine LSR (R-4084-2019)								
63	Extension de réseau entre Saint-Henri et Montmagny (R-4109-2019)								
64	Solution informatique utilisée pour la gestion des interventions de service (Mobilité) (R-4080-2019)								
65	Modernisation PRE - Ressources humaines (R-4086-2019)								
66	<b>TOTAL INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE</b>		<b>(9 879)</b>	<b>16 451</b>	<b>6 571</b>	<b>63 858</b>	<b>57 287</b>		
67	<b>TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION</b>		<b>(26 918)</b>	<b>249 651</b>	<b>222 733</b>	<b>289 537</b>	<b>66 805</b>		

68 (\*) Énergir-L, Doc. 5, p. 2 (l. 18, col. 2 + l. 18, col. 5 + l. 26, col. 3)

**ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION PRÉVISION 4/8 2020  
CAUSES TARIFAIRES 2019-2020 ET 2020-2021**

- 1 **1.** La baisse de 1,3 M\$ des additions prévues en *Développements informatiques* entre la  
2 prévision 4/8 2020 et la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique principalement par la baisse de  
3 3,9 M\$ du portefeuille de projets d'amélioration et de développement, en raison de ressources  
4 qui seront déplacées vers le projet de modernisation PRE (R-4086-2019) et d'un transfert de  
5 coûts vers la catégorie Evergreen. Ce transfert découle du besoin de suivre et de faire évoluer  
6 les produits informatiques lors de leurs différents cycles de vie. Le produit informatique est  
7 livré à même le portefeuille de projets d'amélioration et de développement : un projet est  
8 réalisé avec une date de début et une date de fin. Puis, l'évolution du produit, visant à intégrer  
9 notamment de nouvelles fonctionnalités, s'effectue à même la catégorie des projets  
10 Evergreen. Cette approche permet à Énergir un meilleur suivi des coûts par produit, plutôt que  
11 par grande enveloppe budgétaire. Inversement, ce transfert de coûts d'une catégorie à l'autre  
12 explique en partie la hausse de 1,8 M\$ pour des projets Evergreen. Le solde de la hausse des  
13 coûts de la catégorie des projets Evergreen s'explique par une croissance générale des coûts  
14 de maintien et d'évolution de produits informatiques. Finalement, la *Mise en place d'une*  
15 *solution informatique pour la gestion de la relation avec la clientèle* (CRM) (R-4014-2017)  
16 justifie une hausse de [REDACTED] en raison du prolongement de la réalisation de ce projet à l'année  
17 financière 2019-2020, afin d'en assurer une qualité optimale de livraison.
- 18 **2.** La baisse de 1,9 M\$ des additions prévues en *Développements informatiques* entre la Cause  
19 tarifaire 2020-2021 et la prévision 4/8 2020 s'explique par la diminution de 2,8 M\$ du  
20 portefeuille de projets d'amélioration et de développement en raison de ressources qui seront  
21 déplacées vers le projet de modernisation PRE (R-4086-2019). Cette baisse est partiellement  
22 compensée par la hausse de [REDACTED] pour des projets Evergreen, principalement due à une  
23 croissance des coûts de maintien et d'évolution des systèmes informatiques.
- 24 **3.** La baisse de 28,7 M\$ des investissements en *Développement du réseau* entre la prévision  
25 4/8 2020 et la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique principalement par une réduction de  
26 26,3 M\$, due au report à l'année financière 2020-2021 du projet d'extension de réseau pour  
27 la desserte en gaz naturel de Métaux BlackRock Inc. et de la zone industrialo-portuaire de  
28 Saguenay (R-4069-2018), en raison du retard dans la clôture du financement du client. L'écart

- 1 résiduel s'explique par une diminution des investissements pour les projets inférieurs au seuil  
2 de 4,0 M\$.
- 3 4. La hausse de 45,7 M\$ des investissements en *Développement du réseau* entre la Cause  
4 tarifaire 2020-2021 et la prévision 4/8 2020 s'explique principalement par l'intégration à la  
5 base de tarification de la Cause tarifaire 2020-2021 du projet d'extension de réseau entre  
6 Saint-Henri et Montmagny (R-4109-2019), pour un montant de 23,7 M\$, et le report à l'année  
7 financière 2020-2021 du projet d'extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de  
8 Métaux BlackRock Inc. et de la zone industrialo-portuaire de Saguenay (R-4069-2018), pour  
9 un montant de 15,6 M\$. L'écart résiduel de 6,4 M\$ s'explique principalement par une hausse  
10 des investissements pour des projets de raccordement hors réseau inférieurs à 4,0 M\$, en  
11 raison d'une augmentation des coûts et du nombre prévu de kilomètres de conduites.
- 12 5. La hausse de 1,2 M\$ des contributions *Clients-autres* entre la Cause tarifaire 2020-2021 et la  
13 prévision 4/8 2020 s'explique principalement par une augmentation anticipée de contributions  
14 plus importantes en lien avec les projets à réaliser, combinée à une baisse du nombre de  
15 projets admissibles à des remboursements de contributions.
- 16 6. La hausse de 1,1 M\$ en *Renforcement du réseau de distribution* entre la prévision 4/8 2020  
17 et la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique par une réévaluation des besoins en renforcement.
- 18 7. La baisse de 7,0 M\$ des investissements en *Biométhane* entre la prévision 4/8 2020 et la  
19 Cause tarifaire 2019-2020 s'explique principalement par une baisse de 5,6 M\$ causée par un  
20 décalage dans le temps de certains projets dû à plusieurs causes, dont des délais  
21 administratifs, des délais de construction chez les producteurs et des délais de signature des  
22 ententes contractuelles entre le producteur et leurs fournisseurs, ou entre Énergir et les  
23 producteurs. L'écart résiduel de 1,4 M\$ s'explique par la vente des actifs relatifs à l'injection  
24 de biométhane de la Ville de Saint-Hyacinthe (R-3824-2012), non prévue à la Cause tarifaire  
25 2019-2020.
- 26 8. L'augmentation de 5,0 M\$ des investissements en *Biométhane* entre la Cause tarifaire  
27 2020-2021 et la prévision 4/8 2020 s'explique principalement par une hausse de 3,6 M\$ en  
28 raison de la continuité des projets prévus à la prévision du 4/8 2020, se terminant à l'année  
29 financière 2020-2021, ainsi qu'à une enveloppe pour le démarrage de nouveaux projets  
30 prévus en 2021. L'écart résiduel de 1,4 M\$ s'explique par la vente des actifs relatifs à

- 1 l'injection de biométhane de la Ville de Saint-Hyacinthe (R-3824-2012), ponctuelle à la  
2 prévision 4/8 2020.
- 3 **9.** La hausse de 1,5 M\$ des investissements pour la catégorie *Risques* entre la prévision  
4 4/8 2020 et la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique principalement par une augmentation des  
5 projets de joints mécaniques et de régulateurs intérieurs.
- 6 **10.** La hausse de 3,5 M\$ des investissements pour la catégorie *Risques* entre la Cause tarifaire  
7 2020-2021 et la prévision 4/8 2020 s'explique par une augmentation des projets en  
8 odorisation et en joints mécaniques, afin d'assurer la réalisation du programme de joints  
9 mécaniques dont l'échéancier est prévu en 2025.
- 10 **11.** La baisse de 7,1 M\$ des investissements pour le *Respect des exigences* entre la Cause  
11 tarifaire 2020-2021 et la prévision 4/8 2020 s'explique principalement par la fin à la prévision  
12 4/8 2020 du projet de relocalisation de la conduite de gaz naturel pour le projet du SRB Pie-  
13 IX (R-4065-2018), pour un montant de 3,2 M\$, et du projet de relocalisation d'une conduite  
14 de gaz naturel à Sainte-Anne-de-Bellevue (R-4088-2019), pour un montant de 3,3 M\$.
- 15 **12.** L'augmentation de 1,3 M\$ des investissements pour le *Mesurage* entre la prévision 4/8 2020  
16 et la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique principalement par une hausse des achats de  
17 compteurs D800 et ultrasonique afin d'ajuster le niveau d'inventaire nécessaire à la suite du  
18 remplacement des compteurs S50, combinée à une prévision à la hausse du nombre de  
19 compteurs à traiter pour le programme de sceaux.
- 20 **13.** La baisse de 2,0 M\$ des investissements pour le *Mesurage* entre la Cause tarifaire 2020-2021  
21 et la prévision 4/8 2020 s'explique principalement par la diminution des achats de compteurs  
22 D800 et ultrasonique, puisque le niveau d'inventaire est adéquat, combinée à la fin du projet  
23 de mise à niveau des actifs de télémétrie.
- 24 **14.** La hausse de 4,3 M\$ des investissements de la catégorie *Amélioration des actifs* entre la  
25 prévision 4/8 2020 et la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique principalement par une hausse  
26 de 2,1 M\$, en raison des coûts relatifs aux inspections majeures des conduites de  
27 transmission. L'écart résiduel provient majoritairement d'une augmentation des  
28 investissements pour les postes de détentes et de livraison.

- 1 **15.** La baisse de 2,5 M\$ des investissements de la catégorie *Amélioration des actifs* entre la  
2 Cause tarifaire 2020-2021 et la prévision 4/8 2020 s'explique principalement par une  
3 diminution de 4,5 M\$ des investissements pour des projets inférieurs à 4,0 M\$, en raison de  
4 projets importants prévus dans le 4/8 2020 qui se termineront à la Cause tarifaire 2020-2021.  
5 Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation des investissements pour  
6 les projets supérieurs au seuil de 4,0 M\$, en raison de l'intégration à la base de tarification du  
7 projet de remplacement d'un poste de livraison à Contrecoeur (R-4102-2019), pour un  
8 montant de 2,0 M\$.
- 9 **16.** La hausse de 2,7 M\$ des investissements pour l'*Usine de liquéfaction* entre la prévision  
10 4/8 2020 et la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique principalement par le projet visant la  
11 construction d'un bâtiment sur le site de l'usine LSR (R-4044-2018), pour un montant de  
12 2,1 M\$, en raison du décalage du calendrier de réalisation du projet et d'une augmentation  
13 des coûts principalement due au résultat de l'étude de la firme Baker Risk.
- 14 **17.** La hausse de 8,3 M\$ des investissements pour l'*Usine de liquéfaction* entre la Cause tarifaire  
15 2020-2021 et la prévision 4/8 2020 s'explique principalement par l'intégration à la base de  
16 tarification de la Cause 2020-2021 du projet de remplacement du compresseur d'évaporation  
17 de l'usine LSR (R-4084-2019), pour un montant de [REDACTED], partiellement compensé par la  
18 fin en 2020 du projet visant la construction d'un bâtiment sur le site de l'usine LSR  
19 (R-4044-2018), pour un montant de [REDACTED].
- 20 **18.** La baisse de 2,6 M\$ des investissements en *Structure et améliorations* entre la Cause tarifaire  
21 2020-2021 et la prévision 4/8 2020 s'explique principalement par des projets d'envergure  
22 ponctuels à la prévision du 4/8 2020.
- 23 **19.** La hausse de 2,9 M\$ des investissements en *Équipements de transport* entre la prévision  
24 4/8 2020 et la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique principalement par l'ajout de véhicules  
25 pour une nouvelle cohorte d'employés.
- 26 **20.** La baisse de 2,1 M\$ des investissements en *Équipement de transport* entre la Cause  
27 2020-2021 et la prévision 4/8 2020 s'explique principalement par l'ajout de véhicules pour une  
28 nouvelle cohorte d'employés, ponctuel à la prévision 4/8 2020.

- 1 **21.** La hausse de 1,0 M\$ des investissements en *Outillages et équipement de travail* entre la  
2 prévision 4/8 2020 et la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique principalement par  
3 l'augmentation des besoins en raison de l'arrivée d'une nouvelle cohorte.
- 4 **22.** La hausse de 2,9 M\$ des investissements en *Équipements informatiques* entre la prévision  
5 4/8 2020 et la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique principalement par la hausse des  
6 investissements pour la mise à niveau des ordinateurs des techniciens, l'ajout de projets de  
7 sécurité physique et de pare-feu.
- 8 **23.** La hausse de 2,5 M\$ des *Frais généraux capitalisés* entre la Cause tarifaire 2020-2021 et la  
9 prévision 4/8 2020 s'explique d'abord par une augmentation de 0,8 M\$ de l'enveloppe globale  
10 des frais généraux capitalisés, principalement due à la croissance des dépenses. L'écart  
11 résiduel s'explique par la répartition des frais généraux imputés aux projets supérieurs au  
12 seuil de 4,0 M\$, qui est moindre qu'à la prévision 4/8 2020.
- 13 **24.** La baisse de 1,2 M\$ des *Subventions gouvernementales* entre la prévision 4/8 2020 et la  
14 Cause tarifaire 2019-2020 s'explique principalement par le remboursement d'une partie de la  
15 subvention reçue pour le projet d'extension de réseau à Saint-Marc-des-Carières  
16 (R-4021-2017), en raison d'investissements totaux moindres qu'anticipés pour ce projet.
- 17 **25.** La hausse de 35,6 M\$ des *Subventions gouvernementales* entre la Cause tarifaire 2020-2021  
18 et la prévision 4/8 2020 s'explique principalement par l'intégration à la base de tarification de  
19 la Cause 2020-2021 du projet d'extension de réseau entre Saint-Henri et Montmagny  
20 (R-4109-2019), pour un montant de 28,0 M\$, et du projet d'extension de réseau à Saint-Rémi  
21 et Sainte-Clotilde (R-4077-2018), pour un montant de 5,0 M\$. Le remboursement de 1,2 M\$,  
22 ponctuel à la prévision 4/8 2020, d'une partie de la subvention reçue pour le projet d'extension  
23 de réseau à Saint-Marc-des-Carières (R-4021-2017) explique également la hausse. L'écart  
24 résiduel s'explique notamment par la réception d'une subvention pour un projet inférieur au  
25 seuil de 4,0 M\$.

1 **26. Intégration des projets majeurs hors base à la base de tarification dans le solde**  
2 **d'ouverture de la cause tarifaire**

3 Les investissements des années antérieures, intégrés à la base de tarification en début  
4 d'année, à la suite de l'approbation du projet par la Régie de l'énergie (Régie), sont aussi  
5 présentés à titre informatif.

6 **27. Article 5 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la**  
7 **Régie de l'énergie (article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie)**

8 Afin de se conformer à la réglementation, les demandes d'autorisation pour les  
9 investissements dont les coûts sont inférieurs au seuil de 4,0 M\$ doivent être faites par  
10 catégorie d'investissements et doivent comporter les informations suivantes :

- 11 • La description synthétique des investissements et de leurs objectifs;
- 12 • Les coûts associés à chaque catégorie d'investissements;
- 13 • La justification des investissements en relation avec les objectifs;
- 14 • L'impact sur les tarifs; et
- 15 • L'impact sur la fiabilité du service de distribution de gaz naturel.

16 Les pages 1 et 2 du présent document présentent les investissements prévus au cours de  
17 l'année tarifaire 2020-2021.

18 Ces investissements sont présentés sous deux rubriques générales, ventilées entre les projets  
19 inférieurs à 4,0 M\$ et de plus de 4,0 M\$, à savoir les frais reportés pour un total de 28,4 M\$ et  
20 les immobilisations pour un total de 197,3 M\$.

21 Les frais reportés comportent deux grandes catégories, à savoir les actifs intangibles pour un  
22 total de 12,1 M\$ et les programmes commerciaux pour un total de 16,3 M\$.

23 Quant aux programmes commerciaux, ces investissements correspondent aux sommes  
24 versées en vertu des programmes de rabais à la consommation (PRC) et de rétention par  
25 voie de rabais à la consommation (PRRC).



1 Les immobilisations sont ventilées de la manière suivante :

2 • **Développement du réseau (109,7 M\$)**

3 Les investissements prévus sous cette rubrique sont nécessaires pour assurer le  
4 raccordement de la nouvelle clientèle. La page 13 de ce document présente ces  
5 investissements selon qu'ils proviennent d'extensions de réseau de 4,0 M\$ et plus, ou de  
6 projets de raccordement sur et hors réseau inférieurs à 4,0 M\$. Les investissements en  
7 renforcement du réseau de distribution visent, quant à eux, à accroître la capacité et la  
8 flexibilité d'opération du réseau de distribution.

9 Les projets de développement du réseau sont réalisés en fonction de leur rentabilité. La  
10 rentabilité projetée des nouveaux investissements est présentée dans chacune des  
11 causes tarifaires à la pièce présentant la rentabilité du plan de développement 2020-2021  
12 (Énergir-L, Document 2).

13 • **Amélioration du réseau (59,4 M\$)**

14 Il s'agit d'investissements nécessaires afin d'assurer la fiabilité du service de distribution  
15 du gaz naturel et la sécurité du réseau. Ces rubriques, présentées aux pages 1 et 2, sont  
16 constituées des projets identifiés dans le cadre du programme de gestion des actifs  
17 (Énergir-K, Document 1). Ces projets touchent les rubriques suivantes :

18 Risques : Les projets de cette catégorie sont requis à la suite de situations représentant  
19 des risques qui se situent au-delà du seuil de tolérance par rapport aux valeurs d'affaires  
20 d'Énergir.

21 Respect des exigences : Les projets de cette catégorie sont requis afin de répondre aux  
22 exigences internes d'Énergir, aux exigences externes, lesquelles sont des engagements  
23 auprès de tiers, comme les propriétaires des sites où les infrastructures d'Énergir sont  
24 installées ou afin de se conformer à la réglementation, ou à des changements à des  
25 normes externes.

26 Les sommes au niveau du Mesurage sont principalement investies pour le remplacement  
27 des compteurs neufs ou recyclés, pour lesquels un sceau de non-conformité a été apposé  
28 à la suite de leur inspection.

1        Enjeux clients – capacité hydraulique : Les projets de cette catégorie sont requis pour  
2        maintenir la pression minimale dans le réseau afin d’assurer la desserte de la clientèle  
3        existante d’Énergir.

4        Amélioration des actifs : Les projets de cette catégorie sont requis pour assurer la  
5        pérennité des infrastructures ou pour permettre l’implantation de nouvelles technologies.  
6        Ces projets sont principalement issus des correctifs requis à la suite des visites des  
7        techniciens d’Énergir, assistés du personnel de l’ingénierie au besoin, dans le cadre du  
8        programme d’entretien préventif. Ces projets comprennent aussi les réparations urgentes  
9        à faire à la suite de fuites.

10       • **Transmission réseau (0 M\$)**

11       Les investissements en renforcement du réseau de transmission visent à accroître la  
12       capacité et la flexibilité d’opération du réseau de transmission.

13       • **Entreposage du gaz (14,0 M\$)**

14       Il s’agit d’investissements nécessaires afin d’effectuer des mises à niveau aux normes de  
15       l’*Association canadienne de normalisation* (ex. : Code Z-276) ou de toutes autres  
16       instances normatives ou législatives, et afin d’assurer la fiabilité et la sécurité entourant  
17       l’usine de liquéfaction et d’en améliorer les procédés et les infrastructures.

18       • **Installations générales (27,2 M\$)**

19       Il s’agit d’investissements nécessaires afin d’assurer l’entretien et l’amélioration des  
20       installations générales. Voici quelques explications sur chacune des rubriques présentées  
21       à la page 2 :

- 22       – Les investissements au niveau des structures et améliorations se composent de  
23       projets de modernisation des infrastructures, comme l’aménagement des bureaux  
24       d’affaires, les améliorations locatives, s’il y a lieu, et le réaménagement du siège  
25       social;
- 26       – Des sommes sont aussi allouées pour les mobiliers et les équipements de bureau  
27       dans le but de remplacer le mobilier désuet, d’aménager les nouveaux bureaux  
28       d’affaires ou de nouveaux espaces de travail;

- 1           - Les investissements au niveau des équipements de transport et la machinerie  
2           lourde sont requis annuellement afin de moderniser la flotte et de maintenir l'âge  
3           moyen à un niveau acceptable en regard des dépenses en entretien et réparation,  
4           mais aussi pour répondre à de nouveaux besoins;
- 5           - Chaque année, des investissements sont nécessaires au niveau de l'outillage et  
6           des équipements de travail dans le but de maintenir et de moderniser les  
7           équipements essentiels au bon déroulement des opérations, et aussi pour  
8           répondre à de nouveaux besoins;
- 9           - Les équipements informatiques sont constitués de montants investis dans la  
10          téléphonie, les divers équipements de télécommunication, le remplacement  
11          d'équipements et la mise à niveau du matériel et des serveurs.

12          • **Frais généraux capitalisés (20,5 M\$)**

13          Il s'agit d'investissements correspondant aux frais généraux encourus pour la réalisation  
14          des investissements ci-dessus mentionnés.

15          • **Inventaire gaz coussin (0 M\$)**

16          En fonction du coût du gaz naturel, un ajustement de la valeur de l'inventaire de gaz  
17          coussin est parfois nécessaire à l'exploitation du site d'entreposage de Pointe-du-Lac.

18          • **Réintégration amortissement des véhicules (1,5 M\$)**

19          Il s'agit de la capitalisation de l'amortissement relatif aux catégories de matériel roulant  
20          utilisé pour la réalisation des travaux. Ce traitement de réintégration d'amortissement a  
21          été autorisé par la Régie selon l'ordonnance GC-1, page 5.

1 **28.** L'ensemble de ces investissements est nécessaire afin d'assurer la fiabilité du service de  
2 distribution et la sécurité du réseau.

3 **Énergir demande à la Régie d'autoriser les projets d'acquisition ou de construction**  
4 **d'immeubles ou d'actifs de moins de 4,0 M\$ destinés à la distribution de gaz naturel,**  
5 **pour lesquels une autorisation est requise en vertu de l'article 73 de la Loi et de son**  
6 **règlement d'application.**

7 **Énergir demande à la Régie d'approuver les additions à la base de tarification relatives**  
8 **à des projets d'investissement inférieurs à 4,0 M\$.**

**DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION**  
**ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES**  
**PRÉVISION 4/8 2020, CAUSES TARIFAIRES 2019-2020 et 2020-2021**  
(000 \$)

Ligne	<u>ÉCARTS</u>	<u>BUDGET</u> <u>C.T. 2019-2020</u>	<u>PRÉVISION</u> <u>4/8 2020</u>	<u>BUDGET</u> <u>C.T. 2020-2021</u>	<u>ÉCARTS</u>
1	(3 892)	10 286	6 394	3 593	(2 801)
2					
3					
4	<b>(1 261)</b>	<b>15 338</b>	<b>14 077</b>	<b>12 138</b>	<b>(1 939)</b>

(a) Maintien du parc informatique par l'achat et la mise à niveau des logiciels.  
(b) Se référer au commentaire 1 de Énergir-L, Doc. 2, p. 3.  
(c) Se référer au commentaire 2 de Énergir-L, Doc. 2, p. 3.

**DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION**  
**DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU**  
**PRÉVISION 4/8 2020, CAUSES TARIFAIRES 2019-2020 et 2020-2021**  
*(000 \$)*

Ligne	<b>BUDGET C.I. 2019-2020</b>	<b>PRÉVISION 4/8 2020</b>	<b>BUDGET C.I. 2020-2021</b>
<b>1</b>	<b><u>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU</u></b>		
<b>2</b>	<b>Projets d'extension supérieurs au seuil soumis à la Régie</b>		
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
<b>14</b>	<b>Projets de raccordement inférieurs au seuil</b>		
15			
16			
17			
18			
19			
<b>20</b>	<b><u>Total développement du réseau</u></b>		